COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260321-202627-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt et un mars deux-mille-vingt-six à 9h00, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, maire

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 14

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Marie-Annick DUBOIS, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, LONGUET Gaël, Yann PION, Antoine DEMORTIER.

Absents excusés : Monsieur Lucas CHEVALIER.

Pouvoir : //

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-27 – Fixation du nombre des adjoints au maire.

Vu l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Caro étant de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre.

Vu la proposition du maire de créer trois postes adjoints au maire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Décide de créer trois postes d'adjoints au maire.

Charge Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces trois adjoints au maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD